

## FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU BSP \*

TRIMESTRE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2019

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Employés professionnels et de bureau	1 603 \$
Employés avec pouvoirs d'enquête	16 276 \$

\*Art. 4 (16<sup>o</sup>) du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r.2)